

Eure

Eure Infos du mardi 24 mars 2020

405 mots

Enseignement. Halte aux réunions

Le syndicat FSU de l'Eure somme le directeur d'académie de respecter et faire respecter les mesures de précaution en vigueur pour contenir l'épidémie de Covid-19.

À commencer par l'arrêt des réunions de travail sur la carte scolaire 2020-2021 : **« les réunions qui ne présentent pas de caractère d'urgence ou qui ne peuvent se tenir avec toutes les parties prenantes dans leur préparation ou leur déroulement doivent être ajournées »**, martèle le syndicat. Et avec **« les élus concentrés sur les mesures sanitaires, les parents d'élèves confinés, les écoles fermées, les enseignant.es occupés à maintenir le lien avec leurs élèves ou assurer l'accueil des élèves de personnels soignants »**, la FSU estime que les conditions ne sont de toute façon pas réunies pour **« respecter l'équité nécessaire à un réel débat »**.

D'ici au prochain rendez-vous du genre le 2 avril, la direction départementale des services de l'éducation nationale espère que ses informaticiens seront en capacité d'organiser une réunion en visioconférence : **« Le contexte est très particulier. Mais il faut préparer la rentrée de septembre, on n'a pas le choix »**.

Accueil minimum, sécurité minimum ?

D'ailleurs, après réunion d'un comité technique spécial départemental vendredi, la FSU juge que l'accueil exceptionnel assuré par les personnels enseignants pour les enfants de personnels « indispensables à la gestion de la crise » (essentiellement des personnels soignants) ne répond pas aux exigences de sécurité sanitaire. **« Des professionnels de santé indiquent que les opérations de nettoyage doivent être réalisées chaque heure (toilette, poignée de portes...) et recommandent, pour les personnels encadrants, des masques et l'usage de tenue lavable à 60 degrés. Aujourd'hui rien de tout cela n'est prévu »**, dénonce le syndicat eurois. **« Des personnels volontaires vont cesser de l'être pour ces raisons. »**

Du côté de l'académie, on fait ce qu'on peut : **« Un mail a été envoyé aux collectivités pour leur demander que du savon soit disponible en quantité suffisante dans toutes les écoles. Avec un lavage de mains régulier, pas besoin de gel hydroalcoolique. On a aussi demandé aux collectivités de nettoyer les sites plus fréquemment. »**

Aucun des lieux d'accueil n'atteint la limite de 10 élèves max par groupe, précise l'acadé-

mie. Quant aux masques, « **l'ARS** (*agence régionale de santé, ndlr*) **précise bien qu'ils ne sont pas nécessaires lors de contacts indirects** », c'est-à-dire de contacts entre personnes non malades.